

## **SESSION ORDINAIRE DU 07 OCTOBRE 2014 à 20 heures 30.**

**Date de convocation : 1<sup>er</sup> Octobre 2014.**

**Affiché le .... OCTOBRE 2014.**

L'an deux mil **QUATORZE**, le **07 Octobre**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Michel DUPUY, Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : **DUPUY Michel. CIPIERRE Francis. VOUTERS Magdeleine Françoise. BENOIT Patrick. MORISSEAU Nadine. JOVET Dominique BORDERIE Séverine. MOURTIER Jean Louis. PLICHON Dominique. LATOUR Philippe.**

**EXCUSE** : **LEYMARIE Michel ayant donné pouvoir à DUPUY Michel.**

**SECRÉTAIRE** : **Françoise VOUTERS est élue secrétaire.**

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la délibération concernant l'éclairage public de la Place du 11 novembre.

Michel DUPUY donne lecture du procès-verbal de la session du 15 Septembre 2014. Le procès verbal est adopté et signé par tous les membres présents.

### **DELIBERATION N° 2014 / 043 – ECLAIRAGE PUBLIC / PLACE DU 11 NOVEMBRE**

La commune de **ST MARTIAL D'ALBAREDE** est adhérente au **Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants : **PLACE DU 11 NOVEMBRE**

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de **9 809,18 €**

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24 ; la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 75% de la dépense nette H.T., s'agissant de travaux d'extension.

La commune de ST MARTIAL D'ALBAREDE s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24.

La commune de ST MARTIAL D'ALBAREDE s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui sont à établir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne mandat au Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- Approuve le dossier qui lui est présenté,
- s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues.
- s'engage à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés, réceptionnés par la commune et le représentant du Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne et

auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des prestations réalisées par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne.

- s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de Saint Martial d'Albarède.

- accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

#### **DELIBERATION N° 2014 / 044 – CHOIX ENTREPRISE AMENAGEMENT CENTRE BOURG**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation, selon la procédure adaptée a été lancée pour l'aménagement du centre bourg.

Cette consultation comprenait une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Il présente le déroulement de cette consultation, les critères pondérés de jugement des offres et précise que 3 offres ont été reçues, dans les délais impartis.

Il présente le rapport d'analyse des offres réalisé par le bureau d'étude et fait par de l'avis émis par la commission communale appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir l'offre de l'entreprise COLAS, pour un montant total de :

➤ **TRANCHE FERME**

Montant HT	186 375,06
Montant option 1 HT	7 606,00
Montant option 2 HT	23 646,00
Total HT	217 627,06
Total TTC	261 524,47

➤ **TRANCHE CONDITIONNELLE**

Montant HT	180 070,85
Montant option 1 HT	23 408,00
Montant option 2 HT	27 750,27
Total HT	231 229,12
Total TTC	277 474,94

**La tranche conditionnelle ne sera réalisée qu'en fonction des aides obtenues auprès de l'Etat et du Conseil Général.**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et toutes pièces nécessaires à son exécution.

#### **DELIBERATION N° 2014 / 045 – FINANCEMENT AMENAGEMENT CENTRE BOURG /EMPRUNT / CREDIT AGRICOLE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, pour financer les travaux d'aménagement du centre bourg, il est nécessaire de contracter un emprunt ; que les conditions exposées par le Crédit Agricole répondent le mieux aux intérêts de la commune.

Il propose à la Municipalité de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE, un prêt à taux fixe de 120 000 €, taux nominal 2,17 % soit taux réduit de 1,86 %, sur une durée de 10 ans, avec une périodicité annuelle dont la première échéance au 05/03/2015.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- Décide la réalisation au **CREDIT AGRICOLE** d'un emprunt d'un montant de **120 000 EUROS** destiné à financer **les travaux d'aménagement du centre bourg**.

Cet emprunt aura une **durée de 10 ans** avec une **date de versement au 05/12/2014**.

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due au CREDIT AGRICOLE par suite de cet emprunt, **en 10 ans**, au moyen d'annuités **annuelles** payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement constant du capital et l'intérêt dudit capital au **taux nominal de 2,17 %**.

Le montant de **l'échéance annuelle est de 13 263,58 €**.

La première échéance est fixée au **05/03/2015**.

Cet emprunt est assorti de frais de dossier de **180 EUROS**.

- L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit du CREDIT AGRICOLE

- Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

## **DELIBERATION N° 2014 / 046 – CHOIX ENTREPRISE PLACE DU 11 NOVEMBRE**

Suite au déplacement du monument aux morts, et afin de terminer les travaux de la Place du 11 novembre, Monsieur le Maire présente 4 devis concernant l'aménagement et le goudronnage, et demande au Conseil Municipal de délibérer sur le choix de l'entreprise. Il indique que les travaux doivent être impérativement réalisés pour le 30 Octobre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de retenir la SARL CHATEAU Jérôme et fils, pour l'aménagement et le goudronnage de la Place du 11 novembre, pour un montant de 13 960,66 € HT soit 16 752,79 € TTC.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **BULLETTIN MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal fait le point sur l'avancement du Bulletin. Une réunion de la commission est prévue.

### **POUVOIRS DE POLICE**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un courrier qu'il a adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes « Causses et Rivières en Périgord » pour conserver ses droits de police.

### **ENFOUISSEMENT RESEAUX LE MAINE**

Monsieur le Maire indique qu'il a fait une demande auprès du SDE 24 pour l'enfouissement des réseaux au Maine.

La séance est levée à 10 heures.

### **DELIBERATION N° 2014 / 043 – ECLAIRAGE PUBLIC / PLACE DU 11 NOVEMBRE**

### **DELIBERATION N° 2014 / 044- CHOIX ENTREPRISE AMENAGEMENT CENTRE BOURG**

### **DELIBERATION N° 2014 / 045- FINANCEMENT AMENAGEMENT CENTRE BOURG /EMPRUNT CREDIT AGRICOLE**

### **DELIBERATION N° 2014 / 046- CHOIX ENTREPRISE PLACE DU 11 NOVEMBRE**

*Liste des membres présents* : DUPUY. CIPIERRE. VOUTERS. BENOIT. MORISSEAU. BORDERIE. JOVET. MOURTIER. PLICHON. LATOUR.

<i>Noms</i>	<i>Signatures</i>	<i>Observations</i>
DUPUY Michel		
CIPIERRE Francis		
LEYMARIE Michel	<b>P.P.</b>	
VOUTERS Magdeleine Françoise		
BENOIT Patrick		
MORISSEAU Nadine		
JOVET Dominique		
BORDERIE Séverine		
MOURTIER Jean-Louis		
PLICHON Dominique		
LATOUP Philippe		